

BILLET DE GARANTIE **CONVENTIONNELLE**

A COPIER en triple

*une fois rempli,
pour laisser UN
EXEMPLAIRE à
l'ACHETEUR, un au
VENDEUR, un au
GDS*

BVD/MD (Diarrhée Virale Bovine / Maladie des Muqueuses)....

PARATUBERCULOSE.....

BESNOITIOSE :

AUTRE.....

(Cocher les garanties souhaitées)

Entre les soussignés ci-après désignés :

LE VENDEUR

Nom :

Adresse :

N° de cheptel :

L'ACHETEUR

Nom :

Adresse :

N° de cheptel :

des animaux désignés ci-après :

<i>N° d'identification</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Race</i>	<i>Sexe</i>	<i>Prix de vente</i>	<i>Date de livraison</i>

Il est convenu ce qui suit :

▪ **LE VENDEUR** s'engage à reprendre,

les animaux réagissant

l'ensemble du lot acheté

à l'endroit où ils ont été livrés, dans un délai de dix jours à compter de la date de réception du résultat d'analyse, et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente à l'exclusion de tous frais ou débours, si l'un d'entre eux présente un résultat non favorable aux examens suivants :

BVD/MD : Si le test d'antigénémie BVD (PCR, Elisa ou autre) réalisé par un vétérinaire dans les 10 jours suivant la livraison est positif ou douteux

PARATUBERCULOSE : Si le test (PCR ou Elisa) réalisé à partir d'un prélèvement effectué par un vétérinaire dans les 10 jours suivant la livraison est positif ou douteux

BESNOITIOSE : si le test sérologique réalisé à partir d'un prélèvement effectué par un vétérinaire dans les 10 jours suivant la livraison est positif ou douteux

..... :

▪ **L'ACHETEUR** s'engage à prévenir le vendeur en cas de résultat défavorable par lettre recommandée avec A.R. dans un délai de 30 jours à partir de la date de livraison des animaux et à isoler les animaux décrits ci-dessus jusqu'à leur reprise éventuelle par le vendeur.

Fait en double exemplaire à, le

LE VENDEUR*,

L'ACHETEUR*,

(* *Faire précéder la signature de la mention " lu et approuvé "*)